


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

<p><b>DELIBERATION N° : 20170712_11</b></p> <p><b>OBJET :</b> Attribution d'une subvention complémentaire à l'association ART SUD</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;"><b>25 JUL. 2017</b></p> <p>Nombre des conseillers en exercice : <b>39</b></p> <p>Présents : 28 Procuration : 7 Votants : 35 Abstention : 0 Exprimés : 35</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p><b><u>Présents</u></b> LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla</p> <p><b><u>Représentés</u></b> YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p><b><u>Absents</u></b> HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p>  <p>Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e) <b>Inelda BAUSSILLON</b></p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

# Séance du 12 juillet 2017



**DÉLIBÉRATION N° :** 20170712-11

**OBJET :**

**Attribution d'une subvention complémentaire à l'association ART SUD**

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **Le Maire expose :**

L'association ART SUD a bénéficié, par délibération n°20161227\_62 (conseil municipal du 27 décembre 2016) d'une subvention globale de 14 000,00 €, au titre de l'année 2017.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « *Centre des arts du feu : de la production à la transmission* », inscrit à la programmation 2017 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 5 000,00 €.

Cette programmation 2017 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 26 juin 2017.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2017 complémentaire à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- ✓ d'attribuer à l'association ART SUD une subvention complémentaire d'un montant de 5 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

### **Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°20161227\_62 du 27 décembre 2016,

**Vu** la note explicative de synthèse n°11,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 28**

**Représentés : 7**

**Pour : 35**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

Envoyé en préfecture le 25/07/2017

Reçu en préfecture le 25/07/2017

N° 20170712\_20170712\_000170712\_11-DE

**Article 1er.**

**ATTRIBUE** à l'association ART SUD une subvention complémentaire d'un montant de 5 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « Centre des arts du feu : de la production à la transmission ».

**Article 2.-**

**AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **25 JUIL. 2017**



**Inelda BAUSSILLON**